

CALENDRIER SCOLAIRE

Notes explicatives

COVID 19

Modifications du calendrier scolaire en lien avec la pandémie

Le calendrier scolaire 2020-21 a été modifié à la session d'automne pour tenir compte des besoins de la communauté et des limitations qui seront imposées par les directives de la santé publique. Les éléments suivants doivent être soulignés :

Automne 2020

- La session débutera à la date prévue initialement, soit le 24 août;
- La date limite d'annulation de cours, qui est établie par le MEES, demeure la même, soit le 18 septembre;
- Les journées particulières prévues à la semaine pédagogique prévue initialement du 13 au 16 octobre, ont été converties en journées d'enseignement régulières;
- Des journées d'examens communs (EC) ont été ajoutées pour permettre des activités d'évaluation en présentiel, et ce, dans les limites qui seront permises par la santé publique. Ces nouvelles journées sont placées les 29 septembre, 1, 2, 20, 22 et 23 octobre et 16 et 18 novembre. Une journée d'examen provisoire a été placée le 24 décembre et ne sera utilisée que dans les cas où les autres journées ne seraient pas suffisantes;
- Trois journées particulières d'enseignement (JR) pouvant servir à des évaluations ou des cours qui étaient prévus par l'enseignant mais n'ont pu avoir lieu pour raison imprévue ont été placées les 30 septembre, 21 octobre et 10 décembre;
- La journée particulière d'enseignement dédiée aux activités d'évaluation sommative préparatoires à l'épreuve uniforme de français ou d'anglais langue d'enseignement (JR*) a été placée le 17 novembre;
- La date limite de remise de notes par les enseignants demeure la même, soit le 31 décembre;
- En conformité avec les assouplissements accordés par le MEES et pour permettre une plus grande flexibilité dans l'organisation de l'enseignement, ce nouveau calendrier prévoit 14 semaines sur la base de l'horaire régulier hebdomadaire. La semaine 14 est dédiée aux activités d'évaluations terminales de cours selon l'horaire régulier (EHR).

Relativement au calendrier scolaire disponible sur le site du collège, nous souhaitons vous présenter ce complément d'information destiné à faciliter son utilisation et assurer la compréhension des différents codes qui y sont utilisés.

SEMAINE DE CLASSE

Le calendrier est établi sur des séquences de cinq jours identifiés par les jours de la semaine. Il comporte, à chaque session, quinze répétitions de cette séquence. C'est donc dire qu'il y aura quinze journées du lundi, quinze journées du mardi, etc... L'indice dans le coin supérieur droit de chaque case indique la semaine.

● – **DATE LIMITE D'ANNULATION DE COURS**

Dernière journée où il est possible pour un étudiant d'annuler un cours sans qu'un échec ne soit inscrit à son bulletin.

EHR - JOURNÉE D'ÉVALUATION

Journée située en fin de session et réservée aux activités d'évaluations terminales de cours selon l'horaire régulier (semaine 15).

EC - ÉVALUATION TERMINALE COMMUNE

Journée située en fin de session et réservée aux activités d'évaluations terminales de cours. La procédure selon laquelle ces plages sont octroyées, et l'ordre de priorité appliqué, est communiquée aux coordonnateurs de départements à chaque session par les analystes de l'organisation scolaire. De plus, un horaire détaillé de ces évaluations est diffusé sur le site du collège dès que disponible.

JP - JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Journée planifiée par la direction du Collège portant principalement sur des objets à caractère pédagogique à l'intention du personnel enseignant.

TP - JOURNÉE « TOUT UN PROGRAMME »

Journée d'information scolaire pour les étudiants de 5e secondaire des écoles de notre territoire qui visitent notre collège et assistent aux différentes activités organisées pour l'occasion.

JM - JOURNÉE DE MISE À JOUR

Journée consacrée au ressourcement et à la mise à jour pour les étudiants. Les étudiants pourront notamment se rencontrer, effectuer des travaux et des lectures ou rencontrer leurs professeurs.

JE - JOURNÉE D'ENCADREMENT

Journée réservée à des activités d'apprentissage, sans évaluation, pour apporter une aide particulière aux étudiants, telles :

- Soutien aux travaux en cours
- Préparation aux évaluations
- Rencontre individuelle ou de groupe (professeur/étudiant, professionnel/étudiant)
- Pratique en laboratoire avec un professeur ou un technicien, etc.

JR ET JR* - JOURNÉE PARTICULIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Journée consacrée aux activités pédagogiques suivantes : la reprise d'un cours, la reprise d'un examen et les activités d'évaluation sommative préparatoires à l'épreuve uniforme de français ou d'anglais langue d'enseignement (JR*).

JPR - JOURNÉE PROVISoire PARTICULIÈRE D'ENSEIGNEMENT

Journée pouvant servir à absorber l'ajout imprévu d'une journée supplémentaire à la suite d'une levée de cours. Si la session ne comporte aucune levée de cours, cette journée devient une journée de correction et le délai de remise de notes est devancé d'une journée.

EUL – ÉPREUVE UNIFORME DE FRANÇAIS

L'Épreuve uniforme de français a lieu à la date fixée par le Ministère. Pour les étudiants du DEC anglais de l'ÉNA, il s'agit d'une épreuve de langue anglaise.

 – JOURNÉES DE CORRECTION

Les professeurs ont cinq jours ouvrables après la fin de la session pour inscrire leurs notes dans le système informatique du collège.

Pour chaque année scolaire, le calendrier est discuté en Commission des études, et suite à sa recommandation, adopté au Conseil d'administration.

En cas d'imprévu, il est possible que des journées de cours ou d'évaluation soient annulées. Le service de l'organisation scolaire modifie alors le calendrier en cours pour permettre la tenue des activités qui étaient prévues. Les étudiants et le personnel sont informés des changements le plus tôt possible. Le réarrangement du calendrier sera déposé à la Commission des études et au Conseil d'administration et diffusé par l'entremise du site du collège.

Si la Direction des études évalue qu'un simple réarrangement du calendrier selon les règles établies n'est pas suffisant, elle présentera un nouveau projet de calendrier à la Commission des études pour son adoption par le Conseil d'administration.